



**PRÉFET  
DU HAUT-RHIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-Préfecture de Mulhouse**  
Bureau de la Sécurité  
et de la Réglementation

Dossier n°12501

[sp-mulhouse-reglementation@haut-rhin.gouv.fr](mailto:sp-mulhouse-reglementation@haut-rhin.gouv.fr)

Mulhouse, le **13 AVR. 2023**

## ARRÊTE

AUTORISANT L'EXPLOITATION D'UNE LICENCE À EMPORTER

### LE PREFET DU HAUT-RHIN

Chevalier de la Légion d'honneur  
officier de l'Ordre national du Mérite

- VU** l'article 33 du code local des professions ;
- VU** les articles L. 3331-3 et L. 3332-5 du code de la santé publique ;
- VU** l'arrêté du 14 mars 2022 portant délégation de signature à M. Alain CHARRIER, sous-préfet de Mulhouse ;
- VU** la demande en date du 28 mars 2022 de M. Lionel RIVET, domicilié à RIXHEIM 68170 – 4, rue de la Forêt Noire, sollicitant l'autorisation d'exploiter une licence à emporter à distance (**e-commerce avec livraison par transporteur**) ;
- VU** l'avis favorable du Maire de la Ville d'Illzach en date du 5 avril 2022,

### AUTORISE

M. Lionel RIVET à exploiter sous l'enseigne « **LA CUISINE DE VOS ENVIES BY LIONEL RIVET** », une « licence à emporter » comportant l'autorisation d'effectuer la vente à emporter de toutes les boissons dont la vente est autorisée dans le cadre de son activité de vente en ligne « **e-commerce** » avec livraison par transporteur.

### CONDITIONS

- la présente autorisation n'est valable que pour la personne mentionnée ci-dessus ;
- la vente et l'offre à titre gratuit de boissons alcooliques à des mineurs sont interdites ;

En l'absence de la formation prévue à l'article L. 3332-11 du code de la santé publique et conformément aux dispositions de l'article L. 3331-4 du même code, la vente de boissons alcooliques entre 22 heures et 8 heures est interdite.

Sous-Préfecture de Mulhouse  
2 Place du Général de Gaulle - BP 41108 - 68052 MULHOUSE Cedex 01  
03 89 33 45 45  
[www.haut-rhin.gouv.fr](http://www.haut-rhin.gouv.fr)



Le Préfet  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Chef du Bureau de la Sécurité  
et de la Réglementation

Anne-Claude CARDOT